



Envoyé en préfecture le 17/04/2018
Reçu en préfecture le 17/04/2018
Affiché le 16/04/18 SLO
ID : 045-200005932-20180410-2018_03_56-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 avril 2018

2018-03-56

Date d'affichage : 16 avril 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 avril 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Constance de PÉLICHY à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT EXCUSE: M. Vincent CALVO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Location d'espaces aquatiques au Cube

Le Cube est sollicité pour la mise à disposition d'espaces aquatiques par des structures publiques, privées ou associatives.

Cette mise à disposition prend la forme d'une convention de location qui précise notamment les espaces occupés, la durée, et les conditions d'occupation.

Les tarifs de ces locations devant être fixés par le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la location d'espaces aquatiques à :

20€/heure/couloir pour le bassin ludique

25€/heure/couloir pour le bassin nordique

200€/heure pour l'espace Balnéo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de location des différents espaces du complexe aquatique avec les utilisateurs, pour une durée n'excédant pas 1 an.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE